

Zeitschrift: Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]

Herausgeber: Schweizerische Verkehrszentrale

Band: - (1952)

Heft: 10

Artikel: La télévision est pour demain

Autor: Bezençon, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-775191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TÉLÉVISION EST POUR DEMAIN

La télévision commencera en Suisse en 1953. On sait que son cas a provoqué dans le pays de nombreux commentaires et discussions. Et ce n'est pas la presse seulement qui s'en est soucée. Plusieurs gouvernements cantonaux, des associations de tout genre, l'Eglise, les protecteurs de l'enfance et de la famille, les centres industriels, voire des groupes d'étudiants ont tenu à débattre le problème et ont voté les uns après les autres des résolutions en général favorables à l'établissement de la télévision en Suisse, mais presque toutes ornées de conseils de prudence.

Cela n'a rien d'étonnant.

La démocratie suisse est un perpétuel forum. Les questions d'intérêt général y sont âprement discutées et le gouverné, en tout lieu, est fort près du gouvernant. Ce qui est une nécessité en un pays qui a quatre langues nationales, où le protestantisme et le catholicisme s'équilibrent et où les cantons et les communes défendent farouchement leur autonomie, raison d'être de la Confédération helvétique.

Rien ne saurait donc être entrepris à la légère et, avant que l'on se lançât dans l'aventure de la télévision, il était indispensable de connaître l'opinion générale. Or, cette dernière ne s'est pas exprimée sans réticences. La Suisse est un pays où les traditions sont nombreuses et fortement implantées dans les mœurs. Le plus souvent elles font corps avec la notion de patrie. Le souffle nivellateur du modernisme – amplifié par la télévision – n'allait-il pas leur porter une grave atteinte ? Il est à remarquer que ce sont les centres où les traditions se sont émoussées au contact de l'étranger qui ont donné les premiers leur adhésion à une télévision suisse. Soit Genève, Lausanne, Bâle et Zurich. Et les trois premières nommées ont tenu à prouver leur intérêt en organisant à leurs frais des démonstrations de plus ou moins longue durée. Quant à la région zurichoise, elle n'avait guère de soucis à se faire, puisqu'il était déjà prévu que la télévision commençante s'y établirait, étant donné la densité de la population en ce lieu (1 million d'habitants atteints par un seul émetteur sur la colline de l'Uetliberg). En manifestant leur sympathie à la télévision, Genève, Lausanne et Bâle poursuivaient un autre but aussi. Un des principes chers aux Suisses, on le sait, est le fédéralisme. La centralisation, lorsqu'elle n'est pas d'une absolue nécessité, est insupportable au citoyen helvétique. Il y voit, avec raison, un danger fort menaçant pour la culture, la politique, la langue et la vertu raciale de la région linguistique à laquelle il appartient. C'est pourquoi la radiodiffusion suisse est obligée de desservir trois émetteurs (soit un de langue allemande, le second de langue française et le troisième de langue italienne), nourris eux-mêmes par six studios placés à Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Genève et Lugano. Cette pratique est coûteuse. Mais elle paraît indispensable, car elle s'harmonise au fédéralisme helvétique. Le problème qui s'est posé pour la radio se pose donc aujourd'hui pour la télévision. Et les divers centres importants du pays ont tenu à le proclamer officiellement. Chacun d'eux désire participer à la création des programmes, comme c'est le cas en radiodiffusion.

Cela est fort compréhensible... mais impossible au commencement, pour des raisons financières faciles à saisir.

Les émissions commenceront l'année prochaine. Le personnel, choisi dans les différentes régions de la Suisse, s'établira au studio de Bellerive, à Zurich, dès le 1^{er} mars. L'installation technique et les aménagements nécessaires dureront vraisemblablement deux mois. On peut donc estimer que les prises de vue commenceront vers le début de mai. L'équipe de techniciens et de cameramen qui sera choisie sera formée de gens qui connaissent déjà leur métier; on tient à ce qu'ils s'exercent pendant deux mois au moins en studio, avant la diffusion de toute émission. Car il ne s'agit pas qu'ils fassent leur apprentissage aux dépens du public. On en peut conclure donc que l'on commencera à émettre dès le début de juillet sur la région zurichoise, à raison de deux ou trois heures par semaine. Il est possible que cette durée soit augmentée à partir de Noël 1953, mais il est certain que la diffusion ne dépassera jamais une heure par jour durant la période d'essais, à moins de cas extraordinaires, posés par l'intérêt que l'on pourrait avoir à retransmettre, hors du programme courant, quelque événement de grande importance.

Il ne faut cependant pas s'illusionner sur les difficultés qui attendent les débuts de la télévision en Suisse. Les possibilités financières sont petites. Elles ne permettent pas, pour la période d'essais, de faire des retransmissions directes, hors du studio. D'autre part, il importe de répondre tout de même d'une manière positive à l'intérêt porté à la télévision par d'autres parties du pays. C'est la raison pour laquelle on étudie la possibilité d'adjoindre un cameraman à chaque studio de radiodiffusion, dont la charge financière, bien entendu, incomberait à la télévision. De cette manière, dès la fin de 1953 déjà, toutes les régions de la Suisse se trouveraient être intéressées à la production de la télévision. Pour l'heure, c'est la façon la plus économique d'être fédéraliste, tout en ne courant pas les risques d'une inutile dispersion financière.

Il est vraisemblable que les actualités suisses – complétées, nous l'espérons, par un arrangement avec le Ciné Journal Suisse et par des magazines d'actualités étrangères – occuperont un quart du programme. Elles seront suivies par des films documentaires et éducatifs, par des reportages de plus longue durée, de courtes comédies et sketches et des variétés, programmes faits à la mesure du budget.

Il est inutile de s'étendre ici sur ces autres éléments du programme. La période d'essais est précisément faite pour les éprouver. On est cependant fermement décidé à veiller à leur valeur morale et éducatrice, quitte à ne pas obtenir auprès des abonnés des succès d'ahurissement passionné, tels qu'on en a décrit à propos d'émissions étrangères. Comme beaucoup d'autres, nous pensons que la télévision n'apportera pas seulement des avantages à notre chère humanité. C'est un étonnant instrument avec lequel on peut faire du bien comme du mal. Tout au plus peut-on dire que de mauvais programmes de télévision, c'est-à-dire des programmes qui ne sont pas fondés sur des intentions saines, auront une influence fâcheuse aussi bien qu'une mauvaise radio, que de mauvais journaux ou de mauvais livres.

Marcel Bezençon

Am Tag der Betriebsöffnung standen 27 Telegraphenbüros, durch 1920 km Draht miteinander verbunden, im Dienste der Öffentlichkeit.

Au jour de l'ouverture de l'entreprise, 27 bureaux de télégraphe, reliés par 1920 km de fil, se trouvaient au service du public.

100 JAHRE

Feuer, Boten, Schall und Rauch: das waren die Nachrichtenübermittlungsmittel durch Jahrhunderte und Jahrtausende. Sie haben die Einnahme Trojas nach Griechenland gemeldet, sie riefen die Väter unserer Heimat zum Rüttelschwur zusammen und blieben bis tief ins 19. Jahrhundert hinein die einzigen Mittel, Botschaften rasch und sicher an ihre Bestimmung zu bringen. Jahrtausendlang blieb die Nachrichtentechnik auf derselben Stufe stehen – ohne Entwicklung, ohne Fortschritt. Dabei ist doch der Wunsch, sich mitzuteilen, miteinander in Verbindung zu bleiben, so alt wie die Menschheit selbst.

Dann kam der Sturm des 19. Jahrhunderts, jenes Jahrhunderts, welches Maß und Rhythmus irdischer Geschwindigkeit mit einem Schlag veränderte. Geniale Köpfe schenkten der Mitwelt die Eisenbahn und das Dampfschiff und – den Telegraph. Eisenbahn und Dampfschiff waren schon gewaltige Fortschritte, aber sie bewegten sich noch immer im Rahmen des menschlichen Erfaßbaren. Völlig neu und diesen Rahmen sprengend waren jedoch die ersten Schritte der Elektrizität und der elektrischen Nachrichtenübermittlung. Völker, zwischen denen Hunderte von Kilometern lagen, wurden zu Nachbarn. Meldungen, die bisher Tage und Wochen brauchten, gelangten nun innerhalb weniger Minuten an ihre Bestimmung. Raum und Zeit wurden zu völlig neuen Begriffen. Und nicht nur das. Die ganze Welt ist anders geworden. Millionen von Kilometern Kabel umspannen unsern Erdball, verbinden Städte und Völker, leiten die Morsezeichen und das gesprochene Wort durch den brausenden Ozean von Kontinent zu Kontinent. Radiostationen strahlen Tag und Nacht ihre Wellen in alle vier Winde. Der Telegraph ist zum

Kundmachung.

Mit dem 5. Dezember dieses Jahres sollen die elektrischen Telegraphen für den Verkehr im Innern der Schweiz eröffnet werden. Von diesem Zeitpunkte an können die Depeschen gegen Vorauszahlung der reglementarischen Taxen bei jedem bereits eingerichteten Telegraphenbüro und bei jedem Postbüro aufgegeben werden. Letztere sind angewiesen, sowohl die Uebersendung der aufgegebenen Depeschen an das Telegraphenbüro, als auch die Bestellung der angekommenen Depeschen in die Wohnung der Adressaten zu besorgen. Die provisorische Verordnung vom 25. November 1852 über die Benutzung der Telegraphen und die Taxen ist im Bundesblatte eingerückt und kann in gefönderten Exemplaren auf jedem Post- und Telegraphenbüro unentgeltlich bezogen werden. Die Zwischenstationen, die gegenwärtig noch nicht mit Apparaten versehen sind, sollen nach und nach dem Betriebe ebenfalls eröffnet werden, so wie die Regelmäßigkeit des Betriebes und die Anfertigung der Apparate es gestattet.

Bern, den 30. November 1852.

Die Direktion der Telegraphen-
Verwaltung.